



## Contrat d'utilisation de l'Aquarium 2026 (Annexe n°1)

L'aquarium est une organisation à but non lucratif. Votre participation financière vise à couvrir les frais d'électricité et d'autres dépenses. Un détail des finances peut être présenté sur demande. Il est important de noter que vous ne louez pas l'aquarium de la même manière qu'une entrée à la piscine, vous participez aux frais.

Les avantages de l'aquarium.

1. Usage exclusif pour partirplonger.ch
2. Horaires libres de 7h à 22h
3. Accès possible tous les jours
4. Former ses élèves dans une eau à 28-33°
5. Venir à vélo, en bus en train ou en voiture sans déplacement de matériel
6. Matériel neuf, de bonne qualité, toutes tailles sur place
7. Plonger au chaud par tous les temps
8. Avoir un bassin de plongée que pour soi (3-4 personnes maximum)
9. Rentabiliser les formations, plus de temps dans l'eau, moins de déplacements
10. Les non-plongeurs peuvent voir évoluer les plongeurs au travers des grandes vitres du bassin
11. 2 places de parc devant la piscine
12. Accès au planning et réservation de la piscine online
13. Avoir un code d'accès Master look pour entrer dans l'Aquarium





---

## Contrat d'utilisation de l'Aquarium 2026 (Annexe n°1)

---

### Qui peut utiliser le bassin :

1. Les instructrices, instructeurs et divemasters, thérapeute, partirplonger qui sont **assurés** et en **droit d'enseigner** la plongée pour l'année en cours (**fournir en début d'année les cartes et attestations R.C : (chaque année)**)
2. Suivre une mini « formation sur modalité de fonctionnement ». L'aquarium est un formidable outil de travail pour nous, professionnels de la plongée. Comme tout outil, un mode d'emploi ainsi qu'une formation vous seront donnés afin de rendre ce bassin efficace et ludique.

### Comment réserver le bassin :

1. Aller sur le site [partirplonger.ch](http://partirplonger.ch), remplir le formulaire d'inscription pour l'agenda (à faire 1x)
2. Aller sur l'agenda de la piscine et faites votre réservation

### Comment utiliser l'agenda :

1. Sur le site [partirplonger.ch](http://partirplonger.ch), cliquer sur réservation de l'aquarium.
2. Si pas déjà fait, mettre votre Login et mot de passe.
3. Choisir une date.
4. Remplir les champs vides.
5. Il est impératif de noter tous les noms des participants.
6. Si vous faites une réservation pour une autre personne, il est impératif de changer le nom dans la réservation.  
La personne inscrite sur la réservation doit être sur place et dans l'eau, elle sera responsable.  
En cas de changement de dernière minute vous devez faire un message à partirplonger.  
La réservation sera ensuite modifiée.
7. Enregistrer votre réservation et vérifier celle-ci dans le planning.
8. Une annulation doit être faite 48 heures en avance ou sera facturée.

### Comment utiliser l'Aquarium :

1. En arrivant, parquez-vous l'un derrière l'autre le long de l'immeuble devant les vitres du bassin. En laisse l'accès aux places du fond
2. Ouvrir la porte au moyen de l'application master lock
3. Avertir vos clients que le sol peut être très glissant.
4. Allumer les lumières (2 boutons, face au vestiaire).
5. S'assurer que le matériel présent est complet, ceci dès son entrée (le cas échéant, envoyer directement un message pour informer partirplonger).
6. Vous êtes responsable du matériel mis à disposition, qui casse paie (sauf les consommables comme sangles ou embouts).
7. Désinfection des détendeurs, masques, tubas, directs systèmes en fonction du besoin ceci selon le protocole Dan (le protocole est affiché au vestiaire).
8. Si besoin Gonfler les bouteilles en arrivant (fermer les robinets délicatement svp).
9. **Mettre** en place les combinaisons qui ont séchées.
10. Débâcher délicatement la piscine.
11. Payer la piscine avant son utilisation, via Twint au virement sur le compte partirplonger.
12. Mettre en route la filtration Piscine (**sur EN**) et mettre le chauffage sur **Off**
13. Si besoin, mettre en route la ventilation du local à fond puis descendre sur 4 (la lumière verte indique le besoin de ventilation) (La ventilation est automatique il faut juste la mettre en route manuellement s'il y a trop de buée)



---

## Contrat d'utilisation de l'Aquarium 2026 (Annexe n°1)

---

14. Utiliser **UNIQUEMENT** le matériel piscine mis à disposition (aucun matériel extérieur n'est autorisé dans le bassin). Tout personne utilisant un autre matériel que celui mis à disposition, prend le risque de se voir interdire l'accès.
15. Se doucher avant d'entrer dans le bassin (instructeur + élèves) les parties les plus importantes sont les pieds et ce qui est sous le slip...  
Ceci nous concerne directement. Si des impuretés venues du lac, de la ville ou d'ailleurs sur notre corps arrivent dans de l'eau à 29-33°C, il sera nécessaire de vider partiellement ou entièrement l'eau (37 000 litres) ou de mettre d'énormes quantités de produit dans l'eau.  
Ceci est bien entendu dommageable à la terre, au matériel, mais aussi à notre peau et surtout nos yeux (plus l'eau reste propre, moins de produit il y aura).  
Il est donc impératif de se doucher et de ne pas prendre de matériel utilisé en lac ou en mer.  
Ceci également pour les masques, petit matériel ou maillot de bain.  
Pour le petit matériel (masque correcteur par exemple) il faut le désinfecter avant.

### Après l'utilisation du bassin :

1. S'assurer d'avoir remis le matériel en place au moment de quitter les lieux.
2. Gonfler les bouteilles si vous êtes formé. (Ne jamais quitter les lieux avec le compresseur en route et contrôler la pression de gonflage)
3. Sécher le sol du local et vestiaire avec le matériel à disposition.
4. **S'assurer que la bâche de la piscine** soit mise en place. ( ! Humidité dans le bureau !)
5. Signaler directement tout problème lié au matériel ou autre, par message à partirplonger.
6. Respecter l'horaire de fermeture (pas de discussions interminables dehors vers les voitures).
7. Nettoyer et laisser l'endroit comme il était avant votre passage (sécher les sols et WC propres).
8. Faire sécher **à l'endroit** les combinaisons sur les cintres près des détendeurs
9. Mettre la Filtration sur **Aut.** et le chauffage sur **On**
10. Éteindre les lumières (2 boutons face au vestiaire)

### Tarifs plongeurs :

- Un non-membre, paie pour une piscine matériel inclus pour **3 heures**.  
Avec 1 élève : 80.- | 2 élèves : 120.- | 3 élèves 140.-
- Un membre, paie pour une piscine matériel inclus pour **3 heures** :  
Avec 1 élève : 80.- | 2 élèves : **100.-** | 3 élèves **120.-**

Pour devenir membre un total de 960.- doit être payer en 365 jours. (80\*12) pour obtenir ce tarif vous devez en faire la demande.

### Tarifs non-plongeurs :

- Un non-membre, paie pour une piscine matériel inclus pour **1 heures**.  
Avec 1 élève : 20.- | 2 élèves : 30.- | 3 élèves 40.-
- Un membre, paie pour une piscine matériel inclus pour **1 heures** :  
Avec 1 élève : 20.- | 2 élèves : 25.- | 3 élèves 30.-

Il est impératif de respecter les prix de ventes des cours selon la liste définie sur le site internet de partirplonger.ch

### **Durée et Résiliation**

---

## Contrat d'utilisation de l'Aquarium 2026 (Annexe n°1)

---



Le contrat prend effet à la date de signature.

Chaque partie peut y mettre fin avec un **préavis de 30 jours**, par écrit (e-mail acceptée si avec accusé de réception). 60 jours pour les élèves déjà inscrits sur agenda

Toute personne ne respectant pas cette convention sera avertie ou exclue sans délai et sans remboursement selon la gravité de la faute.

### Hygiène :

Pour les hommes, seul le port de slips de bain et caleçons moulants est autorisé. Les bermudas, shorts, caleçons et autres vêtements ouverts, sont interdits.

Pour les femmes, seul le port de maillots de bain long ou courts, une ou deux pièces, est autorisé. Les caleçons ouverts, paréo ou vêtements textiles à vocation d'habillement extérieur, sont interdits. Les usagers se doivent de respecter la propreté des lieux.

Les baigneurs doivent obligatoirement passer sous des douches en se savonnant, avant de pénétrer dans la zone du bassin.

L'absence de maquillage et autre produits cosmétiques ou crème solaire ou grasse, est exigée.

Il est interdit de fumer, de vapoter, de cracher ou de mâcher du chewing-gum dans l'ensemble des locaux et des dépendances.

Il est interdit de courir sur la plage et de plonger. L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion. »

Les autres matériels personnels de plongée – gilet stabilisateur, détendeurs, vêtement néoprène, palmes, masque, tuba, parachute, ordinateur – ne peuvent être utilisés au risque de polluer l'eau du bassin.

### Certificat médical :

La pratique subaquatique en scaphandre ou en apnée dans la fosse, ne peut se faire qu'à condition de posséder un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique subaquatique de moins d'un an ou à défaut, d'avoir complété en totalité et avec soin et honnêteté, un questionnaire de santé ne comportant aucune réponse positive. L'accès à l'aquarium, est conditionné à cette obligation.

Les responsables de Partirplonger.ch vous conseillent fortement d'être en possession d'un certificat médical. A défaut, ils insistent sur la nécessité pour les pratiquants, d'être parfaitement honnête dans leurs réponses au questionnaire, sans omettre aucune question, pour éviter de s'exposer à des accidents qui peuvent être très graves. Ces questionnaires sont tous conservés et archivés par l'instructeur responsable de l'élève sous forme papier ou dématérialisée.

### Conditions d'accès des mineurs à la fosse de plongée

Toute personne mineure doit être munie d'une autorisation parentale et accompagnée d'une personne majeure.

L'âge minimum pour un baptême est de 8 ans. Cependant il est conseillé d'attendre l'âge de 10 pour ce premier contact avec la plongée, afin que le jeune dispose d'habiletés cognitives suffisantes.

Les plongeurs mineurs de 8-10 ans il faut limiter la profondeur à **2m**.

### Règlement pour l'apnée

L'Aquarium est un lieu d'entraînement et de loisir mais en aucun cas, un lieu de performance !

Les pratiquants doivent donc obligatoirement se conformer à cette orientation.

Tout comportement ou symptôme (samba – syncope) manifestation contraire à cette orientation, donneront lieu, selon les circonstances, à une exclusion temporaire ou définitive de L'Aquarium.

#### Ainsi sont strictement interdits :

- les agachons ou apnées statiques au fond (5m) ou à une profondeur intermédiaire,
- l'hyperventilation préalable à l'apnée,
- la redescente au cours de la même apnée,
- l'apnée à poumons vides ou partiellement vides,
- le sur-lestage (flottabilité positive au moins à mi profondeur exigée)
- la « carpe » (inspiration forcée au-delà de son volume pulmonaire maximal)



---

## Contrat d'utilisation de l'Aquarium 2026 (Annexe n°1)

---

### **Ainsi sont obligatoires :**

- une surveillance de surface effective de chaque instant de la personne en immersion, constitué, autonome ou encadré, binômes ou plus,
- une surveillance surface exercée par une personne formée et capable de porter assistance à mi-profondeur,
- le port de palmes pour la personne en situation de surveillance surface,
- l'accompagnement de l'apnéiste par le binôme ou le cadre, dans les derniers mètres de la remontée,
- un temps de récupération suffisants entre les apnées,
- l'apnéiste prévient son binôme (ou surveillant) de son départ

Le Moniteur doit vérifier les capacités et connaissances des apnéistes inscrits. Notamment un test d'assistance à un syncopé peut être organisé.

### **Sécurité et consommation d'alcool.**

Il est interdit de courir et de plonger.

Il est interdit de chahuter, de pousser, de faire sauter ou de faire plonger d'autres personnes dans le bassin. L'introduction d'objets pouvant présenter un caractère de dangerosité par nature ou destination, est interdite dans tout le périmètre de l'établissement.

L'introduction et la consommation de produits stupéfiants ou autre, interdits par la loi, sont également interdites dans l'enceinte de l'établissement. La consommation d'alcool, même très minime, préalable à l'immersion est interdite, dans tous les cas.

Toute personne qui aurait un comportement déviant, anormal, dangereux pour lui-même ou les autres utilisateurs, manifestement dû à l'alcool ou à tout autre produit, sera refoulée. La consommation d'alcool après la plongée la zone de l'Aquarium, doit être raisonnable et relever de la convivialité calme, digne d'un bon père de famille, sans influencer sur le comportement des consommateurs et/ou créer une gêne ou une menace pour les autres convives

Dans le cas contraire, la ou les personnes concernées seront invitées à quitter l'établissement. Les personnes chargées de prendre le volant à l'issue de leur séjour au sein de notre établissement, doivent se conformer strictement aux prescriptions du Code

### **Matériel d'assistance et de secours**

Le POSS : Plan d'organisation de la surveillance et des secours qui précise notamment les modalités d'alerte en cas d'accident, les coordonnées des services de secours et les procédures d'urgence à appliquer en surface à la victime est affiché à la sortie des vestiaires

Le matériel de secours suivant est directement au bord du bassin :

- 
- Kit DAN d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit), un masque à haute concentration,
- 
- Deux bouteilles d'oxygène 5 Litres et 2 Litres et un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare, avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement au ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) ou au masque à haute concentration,
- 
- Une couverture isothermique,

**Droit à l'image et à la dignité, tranquillité :** Il est interdit d'enregistrer, de photographier ou de filmer à des fins personnelles ou professionnelles au sein de l'établissement, ses dépendances et le parking et pelouse, sans autorisation préalable du responsable et/ou de la/les personne(s) mise(s) en image, en scène ou enregistrée(s).

L'usage d'appareils émetteurs de sons – enceintes portatives, radios susceptibles de perturber la tranquillité des pratiquants ou convives est interdit, sauf autorisation expresse du responsable avec accord des tiers concernés.

Il est interdit de se livrer à des actes ou jeux de quelques natures que ce soit, qui pourraient porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité d'une personne ou aux bonnes moeurs.



---

## Contrat d'utilisation de l'Aquarium 2026 (Annexe n°1)

---

Tout comportement pouvant créer une gêne, une menace ou une mise en danger pour les utilisateurs ou le personnel est proscrit. La ou les personnes concernées par de tels fait, seront invités à quitter l'établissement sans délai et pourront, selon la gravité des faits, être exclus définitivement.

### **Shooting photo aquatique par Myriam Larbi**

Le bassin peut être utilisé pour des séances photo ou captations vidéo sous réserve

- Respect de l'intimité des autres usagers
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Vêtements/accessoires immergés ne se désagrègent pas
- Aucun dégagement de pigments ou substances altérant l'eau
- Vêtements préalablement lavés
- Aucun élément susceptible d'endommager les installations

Les femmes enceintes doivent présenter un certificat médical autorisant de courtes immersions. L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble des règles.

**Pour toute publication liée à l'utilisation du bassin, il est important de mentionner Partirplonger. De plus, le bassin de plongée doit être désigné comme 'l'Aquarium' et non comme 'piscine' ou 'fosse de plongée'.**

Ce contrat a été lue et approuvée en date du :

Nom, Prénom :

Signature :